

**La Délégation FO était composée de :**

Nathalie Bortolini, Gilles Oliver, Virginie Abel, Jean Marc Guerrand, Françoise Morillon et Philippe Taurines.

**A l'ordre du jour :**

- Projet de création de la BEE.
- Information sur le projet d'évolution de la DSI.

---

---

- **Projet de création de la BEE**

Didier Retali était chargé de nous présenter le dossier BEE et son calendrier. Rappelons que le dossier est maintenant public puisqu'un communiqué, détaillant la nomination du management N1, est paru le 27 juillet 2011.

C'est donc Jean François Cirelli qui en sera le patron en gardant semble-t-il ses fonctions de Vice Président Directeur Général. Il pilotera une branche de 30.000 salariés, qui représente 1/3 de l'EBITDA.

Si l'on avait besoin une fois de plus de constater que les choses sont faites bien avant la consultation des organes légaux du personnel, là plus aucun doute !

Dans la pratique le calendrier de déroulement du dossier serait le suivant :

- 2eme semestre 2011, création de la société ( donc c'est déjà fait).
- Septembre 2011, poursuite de l'information/ consultation des Organisation Syndicales dans les CCE et CEE.
- Décision concernant les N-1 selon un process transparent, dicit la Direction.
- Le dossier devrait être bouclé fin 2011, pour une mise en place effective au début 2012.

Pour nous plusieurs questions majeures se dégagent dans la poursuite de ce projet .

1. Il nous a été indiqué en séance, que la BEE devait rester dans le périmètre GDF SUEZ S A, les informations que nous avons pu collecter dernièrement ne nous confirment pas ce rattachement. Mieux, il semble que la Sortie du périmètre GDF SUEZ S A soit prévue début 2012 .
2. Aujourd'hui, des garanties nous ont été données en matière de politique de mobilité à l'intérieur de la BEE et de suivi des situations individuelles.

Si la BEE devait sortir de GDF SUEZ S A, il faudrait se poser la question des salariés au statut, qui dès lors, ne seraient plus qu'une minorité au sein de la nouvelle Branche.

Nous souhaitons donc, et l'avons déjà notifié à Didier Réтали, que la partie RH du dossier soit renforcé par des dispositions complémentaires, comme par exemple un accord de Garanties sociales.

Concernant la nature même du projet, nous avons fait une remarque sur le découpage des 4 zones pays, qui nous semble inégal. En effet, le zone France apparait comme la zone de revenu régulier, la zone Allemagne et Bénélux comme celle des High profits, la zone Europe centrale celle des pays en devenir. On investi , mais on ne sait pas si ça va générer du profit et la zone sud Europe où pour le moment on ne gagne pas d'argent.

Concernant la fluidification des réseaux qui entraîne mécaniquement une augmentation des échanges, le nombre de nominations de capacités aux frontières augmentera lui aussi. Nous avons donc demandé à Didier Rétaï de regarder avec attention le dimensionnement des équipes en charge des nominations.

L'organisation présentée est une organisation matricielle qui pour nous présente une complexité dans la chaîne de décisions en raison des trois lignes managériales :

- Pays.
- Métiers.
- Corporate.

Le projet reviendra dans nos instances dès septembre et nous tiendrons le personnel au fait des nouvelles évolutions de la BEE.

- **Information sur le projet d'évolution de la DSI**

Madame Durant Charlot, Directrice de la DSI, a présenté le projet d'évolution de sa Direction.

Nous avons eu droit à un exposé très technocratique et au portage des principales évolutions souhaitées par la Direction :

- Création d'une filiale de type SSII.
- Basculement des salariés dans la convention SYNTEC.

Les élus du CCE n'ont pas souhaité poser de questions, restant sur la ligne d'une déclaration commune et de la pétition intersyndicale, refusant la modification de statut proposée aux salariés de la DSI et signée par 80 % des salariés concernés.

Le Président du CCE a souhaité présenter un point qui n'était pas inscrit à l'ordre du jour .

Ce dernier a été refusé par les élus.

**Prochaine séance CCE extraordinaire le 9 août en présence de Gérard Mestrallet.**